

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 585-2022**

AVIS est donné par la soussignée :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé a adopté, le 1^{er} mars 2022, le règlement suivant :
 - Règlement numéro 585-2022 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- **QUE** ce règlement est officiellement entré en vigueur le 21 mars 2022 lors de la délivrance du certificat de conformité à son égard par la Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé;
- **QUE** ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 22 mars 2022.

Gemma Vibert,
Greffière